

messes d'économies, il avait déjà commencé son œuvre de destruction à Québec, lorsque j'eus découvert que non-seulement il marchait sur les traces de son prédécesseur, mais qu'il enchérissait sur lui et qu'il allait compléter la ruine de cette province, que je demeurai convaincu qu'il était de mon devoir de l'opposer et de travailler à sauver ma province. Je me suis mis à l'œuvre, d'autres firent comme moi, nous avons réussi et M. Mousseau dut, comme son prédécesseur avait fait, céder devant l'opinion publique et résigner comme premier à Québec; c'est ce qu'il a fait il y a quelques huit ou dix jours.

Il est maintenant rumeur qu'il est, ou, du moins, qu'il va être tout prochainement nommé juge de la Cour Supérieure de notre province.

L'an dernier, c'était l'opinion du premier ministre fédéral (Sir John) qu'il ne pouvait pas décentement nommer M. Mousseau, juge, vu les circonstances dans lesquels il se trouvait, circonstances que j'ai fait connaître à cette Chambre, l'an dernier dans les termes suivants que j'extrai du *Hansard* du Sénat, page 599 (21 mai 1883.)

“ Suivant ces rumeurs, quand M. Mousseau partit d'Ottawa pour devenir Premier, à Québec, il reçut l'an dernier, pour l'engager à accepter l'échange proposé par le premier ministre d'alors, à Québec, et maintenant secrétaire d'Etat du Canada, la promesse d'un certain membre du cabinet actuel, qu'en laissant la place de Premier de Québec, il serait nommé à une place de juge. Mais cet honorable monsieur ayant été depuis forcé de résigner son siège à l'Assemblée Législative de Québec, en raison de la preuve faite contre lui dans la cause de son élection contestée pour corruption électorale, on lui aurait dit à Ottawa, qu'après une telle accusation portée contre lui

“ et prouvée à tel point qu'il avait cru lui-même nécessaire de résigner son siège et de forcer ainsi ses adversaires à discontinuer la contestation, le gouvernement ne serait pas justifiable de le nommer juge. Mais que, s'il pouvait être réélu et lavé ainsi de sa culpabilité, cela donnerait probablement au gouvernement une chance de faire la nomination.

“ Telles sont les rumeurs.

“ Maintenant il me semble impossible que le gouvernement de ce pays ou aucun de ses membres maintenant à Ottawa puisse avoir fait une promesse semblable ou même exprimé une telle opinion sous les circonstances. Laissez-moi citer la preuve faite devant la cour dans la cause de l'élection contestée de M. Mousseau. Un des partisans les plus dévoués du gouvernement de M. Mousseau, le *Canadien*, dans son No du 5 mai 1883, dit :

“ Il n'est pas nécessaire pour nous d'attirer l'attention publique sur l'importance de la dépêche suivante qui nous a été transmise la nuit dernière par le télégraphe. Tout en la publiant nous ne prétendons pas garantir son authenticité :

Montréal, 4 mai.

Il semble que le premier, M. Mousseau, a été obligé d'en venir à cette détermination forcée (la résignation de son siège) par les allégations d'un aubergiste de Lachine nommé Léger. Ce témoin a déclaré que le Premier Ministre lui avait fait remettre certaines amendes que lui avait fait payer le gouvernement pour avoir vendu des boissons sans licence.

Or, M. Mousseau est loin d'être dans de meilleures circonstances cette année, sa position est devenue plus mauvaise de beaucoup, puisqu'il est maintenant sous le coup de deux élections contestées. Je regrette qu'il en soit ainsi, mais pourquoi M. Mousseau n'a-t-il pas suivi les conseils de ses meilleurs amis? Notre